

Diaconat permanent

Quelques indications pour les accompagnateurs spirituels

Mariés ou célibataires, les diacres sont au sein de l'Église, et pour le monde, le signe du Christ serviteur « lui qui s'est anéanti en prenant la condition de serviteur et devenant semblable aux hommes » (Ph 2, 7).

Le geste du lavement des pieds (Jn 13) est le signe par excellence du Dieu qui vient à la rencontre de l'homme par un chemin bouleversant, celui du service. Par leur ordination, les diacres signifient et rappellent à tout le peuple de Dieu, que l'Église ne doit cesser de manifester la charité du Christ pour tout homme. En particulier les plus pauvres, ceux qui sont à la marge. L'Église n'est-elle pas envoyée pour servir ?

Des missions diversifiées

Les diacres permanents sont actuellement une quarantaine dans le diocèse de Tournai. Environ un tiers d'entre eux exercent leur mission dans le cadre de leur activité professionnelle. Par ailleurs, le champ du ministère diaconal est très étendu et varié : associations d'entraide et de solidarité, accueil des marginaux, pastorale de la santé dans le cadre de l'aumônerie des hôpitaux ou des équipes de visiteurs de malades; aumônerie des institutions psychiatriques et du monde carcéral, pastorale scolaire, pastorale familiale, pastorale des migrations, célébration de baptêmes, de mariages ou de funérailles, pastorale des personnes âgées, participation active aux équipes d'animation pastorale, etc.

Critères pour le discernement

L'Église qui appelle au diaconat se donne quelques critères pour le discernement des vocations :

- Pour les candidats mariés avoir 35 ans au moment de l'ordination, et au moins 10 ans de mariage. Au-delà de soixante ans, les demandes ne peuvent plus être reçues.
- Être ouvert au dialogue, dans une vie familiale stable et une relation éducative éprouvée.
- Être reconnu dans sa vie professionnelle.
- Avoir le sens de l'Église : foi, désir de servir l'Église, sens de la communion.
- Avoir une vie sacramentelle régulière et une vie spirituelle personnelle.
- Être capable de « se laisser former », de suivre une formation qui n'est pas seulement celle d'un savoir mais aussi celle de « l'être ».
- Sans un équilibre humain et affectif bien éprouvé, il n'est pas possible de recevoir la charge diaconale.

En vue d'une mission

On ne devient pas diacre pour soi-même mais en vue d'une mission au service du Christ, de l'Église et du monde. Cette mission est confiée par l'Évêque avec une attention toute particulière aux plus petits de notre société et aux situations de pauvreté.

Cheminement et formation

Être candidat au diaconat présuppose un désir sincère de servir, de manière désintéressée, l'Église et les hommes de ce temps, en relation intime avec le Christ et l'Évangile.

Pour les hommes mariés, l'avis de l'épouse est aussi pris en considération.

Un discernement et un accompagnement spirituel sont nécessaires pour cheminer vers le diaconat tout comme une solide formation théologique et humaine.

Le temps du pré-cheminement

Il est fait de rencontres, de lectures, de prises de connaissance de la réalité. Ce temps de discernement se vit *en toute discrétion* et doit permettre à celui qui se sent appelé au diaconat d'envisager cet appel en toute liberté et connaissance.

Le temps du cheminement et de la formation

1. Les étapes du cheminement et de la formation

1.1 Lorsque le candidat est autorisé par l'évêque à cheminer vers le diaconat commence alors une **première phase de la formation** qui dure au minimum deux années et se vit toujours *dans une certaine discrétion*. Elle met déjà en œuvre toutes les dimensions de la formation (voir plus bas).

1.2 Après cette période initiale de formation, lorsque le responsable diocésain donne son accord, une **seconde phase de la formation** peut commencer. Elle est caractérisée et ponctuée par différents rites liturgiques en vue de l'ordination.

- l'admission parmi les candidats au sacrement de l'ordre
- l'institution pour service de la Parole (lectorat)
- l'institution pour le service de la prière communautaire et de l'Eucharistie (acolytat)
- l'ordination diaconale

Pour chacune de ces étapes, le candidat écrit une lettre à l'évêque pour faire état de son cheminement et présenter sa demande. À chaque fois, il doit mentionner explicitement l'accord de son épouse et de son accompagnateur spirituel ainsi que son entière liberté. L'Eglise demande un délai de six mois entre chaque étape.

A partir du rite de l'admission, les candidats participent à toutes les activités proposées aux diacres permanents (formation permanente, retraite, etc.)

2. Les différentes dimensions de la formation

En fonction du parcours antérieur de chaque candidat, la formation dure en moyenne quatre ou cinq années. Elle comprend plusieurs dimensions :

- la formation théologique qui aborde les principaux domaines de la théologie et de la vie de l'Église (Bible, contenu de la foi, sacrement et liturgie, morale, etc.) ;
- la formation spirituelle qui comprend notamment l'accompagnement spirituel, la vie sacramentelle (eucharistie et sacrement de la réconciliation), la liturgie des heures, l'oraison, des recollections et retraites, des lectures spirituelles ;
- la formation pastorale et ecclésiale par le biais des engagements et des services.

L'accompagnateur spirituel

Dans le cheminement vers le diaconat, l'accompagnateur spirituel joue un rôle très important pour que l'appel au ministère diaconal puisse s'inscrire dans les profondeurs de l'être et la vie de foi du candidat. La relation entre le candidat et son accompagnateur doit être imprégnée de confiance mutuelle et de liberté afin de favoriser un cheminement dans la vérité et la clarté. Elle doit faire grandir l'équilibre affectif et spirituel.

En lien avec la distinction classique entre for interne et for externe, l'accompagnateur spirituel est tenu à la discrétion absolue sur le contenu des entretiens. C'est en conscience, pour le bien du candidat et de l'Eglise, que l'accompagnateur spirituel donne son assentiment au candidat-diaque lorsque celui-ci doit franchir une des étapes du cheminement.

Un rythme bimestriel pour les rencontres semble être un minimum. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder des sujets tels que la vie de famille (relation à l'épouse et aux enfants), la vie professionnelle, l'équilibre de vie et la gestion du temps, la vie de prière, les lectures spirituelles, les temps de ressourcement, etc.

Il est vivement recommandé que cet accompagnement puisse se poursuivre après l'ordination.

Daniel Procureur
vicaire épiscopal, responsable du diaconat permanent
0474 38 28 85 - daniel.procureur@skynet.be